

**Déclaration de SUD éducation Créteil**  
**Ouverture de la formation paritaire mixte académique**  
**Mouvement intra-académique 2010**

Le mouvement intra 2010 est marqué par la disparition de l'année de formation initiale en alternance, qui conduit à l'affectation des stagiaires sur 18h. Outre une entrée infiniment plus difficile dans le métier pour nos jeunes collègues, cette réforme a réduit considérablement le nombre de postes offerts au mouvement.

La perte de ces postes a grippé la machine, ce qui explique par exemple le nombre élevé d'affectations en extension. Nous dénonçons notamment le fait que des collègues aient eu la mauvaise surprise de constater après la fermeture du serveur que les postes qu'ils avaient demandés étaient réservés à des stagiaires. Par conséquent, certains n'ont pu bénéficier des bonifications auxquelles ils avaient droit et qu'ils avaient engagées sur ces vœux.

Les TZR en particulier vont être les dindons de la farce, puisque les postes de stagiaires ont été ponctionnés sur des postes fixes, mais aussi sur des BMP. Le problème se retrouvera donc lors de la phase d'ajustement. Malgré la politique affichée du rectorat, malgré la qualité du travail effectué par les services de la DPE, il va devenir bien difficile de stabiliser ces collègues.

Puisque l'administration a fait preuve d'une très grande souplesse concernant le respect des règles qu'elle a elle-même fixées, nous espérons qu'elle sera aussi souple quand des cas délicats se présenteront.

Nous souhaitons enfin, Monsieur le Recteur, vous interpellier sur quelques questions.

Nous n'avons pas l'habitude de propager des rumeurs, et il s'agit-là d'un problème qui n'est pas directement lié au mouvement. Mais il a été fait mention sur des listes de diffusion, comme celle de l'APSES ou encore du CVUH, de craintes concernant des pressions, voire des « blocages ? » de carrière qui s'exerceraient sur les collègues qui refuseraient de soumettre à des injonctions pour remplir la fonction de tuteur. Qu'en est-il? Faudra-t-il répondre personnellement à des injonctions? Etes-vous en mesure de rassurer ces collègues quant à leurs droits et quant à vos intentions?

Enfin, l'ouverture de cette CAPA, correspond à des déclarations particulièrement inquiétantes du ministre. Pouvez-vous d'ores et déjà nous dire si l'affectation de remplaçants au-delà de l'Académie de Créteil est à l'ordre du jour puisqu'une nouvelle fois, il en a été question.

De même, des décisions ont-elles déjà été prises pour « mobiliser les gisements d'efficience visant à respecter la contrainte du non remplacement d'un départ sur deux pour la période 2011/2013, sans dégrader les performances globales », pour citer un document ministériel largement diffusé dans la presse? Par exemple, envisagez-vous, ainsi que cela est préconisé, de relever le seuil des effectifs de classe, afin « d'améliorer » le remplacement?

Devant l'incapacité ministérielle à prendre en compte les analyses des syndicats, des associations, et des collègues à titre individuel ou collectif, et à tirer les conséquences de l'extension et de la généralisation du front du refus, SUD éducation, avec le collectif « Sauvons l'Université » et la FCPE, a déposé le 2 juin 6 requêtes en annulation au Conseil d'État, assorties de référés suspension, contre certains textes relatifs à la réforme dite « de la mastérisation de la formation des enseignants » :

Pour SUD éducation, cette démarche s'enracine dans la mobilisation des deux dernières années et s'inscrit dans celles qui devront se poursuivre dès la rentrée.